

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL

Étude sur les obstacles à l'enregistrement des naissances à l'état civil

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, avec l'appui technique et financier de l'UNICEF, lance un appel à candidatures pour le recrutement d'un **Consultant National Individuel** en vue de la réalisation d'une étude analytique sur les obstacles à l'enregistrement des naissances à l'état civil en République de Côte d'Ivoire.

Cette étude vise à identifier et analyser les principaux freins à l'enregistrement des naissances, en tenant compte des réformes récentes et des nouveaux mécanismes déployés, afin de formuler des recommandations opérationnelles orientées vers le renforcement du système national d'état civil.

La mission sera conduite sous la coordination de la Direction des Études, de la Statistique, de la Planification et du Suivi-Évaluation. Elle couvrira Abidjan ainsi que deux (2) régions de l'intérieur du pays.

Profil recherché

Le Consultant National devra justifier :

- d'un diplôme universitaire (Bac+4 minimum) en démographie, statistiques, sciences sociales, droit, administration publique ou domaine connexe ;
- d'au moins cinq (5) années d'expérience dans la conduite d'études ou d'évaluations de politiques publiques ;
- d'une expertise avérée dans le domaine de l'état civil, des systèmes CRVS ou de l'identité légale;
- d'une bonne connaissance du contexte institutionnel ivoirien ;

Durée de la mission

La mission s'étendra sur une période de trois (3) mois à compter de mars 2026.

Composition du dossier

Les candidats intéressés sont invités à soumettre :

- une lettre de motivation signée ;
- un CV détaillé et actualisé ;
- une proposition technique ;
- une proposition financière ;
- les références de missions similaires.

Modalités de soumission

Les dossiers devront être transmis aux adresses suivantes :

**Direction des Études, de la Statistique, de la Planification et du Suivi-Évaluation sise à
Abidjan Cocody 7^{ème} tranche, rue L173 / Téléphone : (+225) 27 22 59 89 90 / 27 22 59 89 91
snyavo@gmail.com / gangelydie@yahoo.fr**

Date limite de soumission : 03 mars 2026 à 16h00 (heure d'Abidjan).

Les Termes de Référence détaillés sont joints au présent avis.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

Termes de référence de l'étude sur les obstacles à l'enregistrement des naissances à l'état civil

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'état civil joue un rôle fondamental dans la planification nationale et locale, car il fournit des données essentielles sur la population. En effet, les données démographiques fiables issues des faits d'état civil tels que les enregistrements des naissances, des mariages, des divorces et des décès permettent d'avoir une estimation précise de la population, de ses dynamiques et de sa répartition géographique. Ces données permettent de faire *(i)* la prévision des besoins en infrastructures (écoles, hôpitaux, logements), *(ii)* la gestion des services publics, en adaptant les ressources allouées aux besoins réels de la population, *(iii)* le renforcement du processus de gouvernance, à travers l'établissement des listes électorales fiables et l'amélioration de l'Etat de droit, *(iv)* la réduction des inégalités d'accès aux services et le renforcement de l'inclusion sociale.

En matière de renforcement des politiques de santé publique, l'enregistrement des naissances et des décès facilite la compréhension des facteurs inhérents à la mortalité infantile, à la fécondité et à d'autres indicateurs de santé. En ce qui concerne la planification de l'éducation, les données sur les naissances permettent d'estimer le nombre d'enfants qui entrent dans le système éducatif à des moments précis. En garantissant donc un enregistrement systématique et universel des événements vitaux, les gouvernements peuvent mieux allouer les ressources, adapter les politiques publiques et assurer une gouvernance efficace et inclusive.

L'intérêt de cet outil stratégique dans la planification du développement a conduit à la réforme du système national de l'état civil engagée depuis 2018 et renforcée par les évolutions récentes du cadre juridique et institutionnel. Dans cette dynamique, de nouveaux mécanismes d'enregistrement des faits d'état civil ont été introduits, notamment pour améliorer l'enregistrement des naissances par les structures sanitaires, la digitalisation, le processus de ratrapage des enfants en milieu scolaire et en dehors, et rapprocher les services d'état civil des populations.

Malgré ces avancées, le niveau d'enregistrement des naissances à l'état civil dans les délais reste en-dessous des attentes. En effet, alors qu'il était passé de 54,7% à 56,6% de 2023 à 2024, le taux d'enregistrement des naissances dans les délais a chuté à 55,4% en 2025. Ceci malgré la poursuite de la mise en œuvre des réformes et des nouveaux mécanismes qui reste demeure confrontée à des obstacles opérationnels, institutionnels, techniques et socioculturels, susceptibles d'affecter leur efficacité et leur appropriation par les acteurs et les communautés. C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, avec l'appui de l'UNICEF, souhaite conduire une étude analytique approfondie afin d'identifier les obstacles à l'enregistrement des naissances et de formuler des recommandations opérationnelles. Cette étude tirera parti de celle réalisée entre 2016 et 2017 pour le diagnostic du système national de l'état civil et en actualisera les analyses, en tenant compte des réformes récentes et des nouveaux mécanismes déployés, et à fournir des éléments probants pour orienter les décisions stratégiques et opérationnelles.

2. OBJECTIFS

2.1. Objectif général

L'objectif général de l'étude est d'identifier et d'analyser les principaux obstacles à l'enregistrement des naissances à l'état civil.

2.2. Objectifs spécifiques

- i. Analyser les obstacles institutionnels, juridiques, techniques, organisationnels et socioculturels à l'enregistrement des naissances des enfants scolarisés ;
- ii. Analyser les obstacles institutionnels, juridiques, techniques, organisationnels et socioculturels à l'enregistrement des enfants en communauté ;
- iii. Analyser les écarts entre les dispositifs prévus et leur application effective sur le terrain ;
- iv. Apprécier la coordination entre les acteurs clés (état civil, santé, autorités administratives, collectivités territoriales)
- v. Analyser situation des bureaux d'état civil mis en place ou prévus ;
- vi. Analyser la capacité d'auto-financement de l'état civil.
- vii. Proposer des recommandations opérationnelles, hiérarchisées et orientées vers l'action.

3. METHODOLOGIE

L'étude sera menée selon une approche participative et inclusive permettant d'assurer l'atteinte des objectifs susmentionnés.

3.1. Dimensions d'analyse

L'étude explorera les dimensions suivantes touchant les différents aspects des réformes et des interventions mises en œuvre :

- i. **Gouvernance** : cadre légal, financement, etc. ;
- ii. **Opérationnelle** : sanitaire, état civil ;
- iii. **Communautaire** : pratiques familiales et communautaires ;

3.2. Portée géographique

L'étude à une portée nationale. Toutefois l'enquête de terrain couvrira Abidjan (Acteurs institutionnels) et deux régions de l'intérieur du pays. L'une avec un taux d'enregistrement des naissances dans les délais élevé et l'autre un taux bas.

3.3. Cibles de l'étude

L'étude ciblera les acteurs et entités suivants :

- **Gouvernance :**
 - ✓ Structures gouvernementales impliquées dans la mise en œuvre de la politique de l'état civil : Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé, Ministère de la Justice, Ministère de l'Education, ONECI, etc. ;
 - ✓ Partenaires Techniques et Financiers : UNICEF, BAD, Banque Mondiale, etc.
 - ✓ Organisation de la Société Civile intervenant dans le domaine de l'état civil.
- **Opérationnel :**
 - ✓ Structures sanitaires
 - ✓ Bureaux d'état civil
 - ✓ Ecoles primaires
- **Communautaires :**
 - ✓ Leaders : Chef de village, Chefs Religieux, Présidents de Jeunes, de Femmes, etc.
 - ✓ Membres de la communauté : hommes, femmes, jeunes et enfants.
 - ✓ Ménages avec des enfants de moins de 12 ans.

3.4. Approche de collecte

L'étude utilisera des approches de collecte de données qualitatives et quantitatives pour obtenir les informations appropriées. De manière spécifique, les techniques suivantes seront mobilisées :

- i. Revue documentaire
- ii. Enquête auprès des centres d'état civil
- iii. Enquête auprès des acteurs institutionnels
- iv. Enquêtes quantitative et qualitative au sein des communautés.

4. PROFIL DU CONSULTANT

Un consultant sera recruté pour la réalisation de l'étude. Il pourra s'attacher les services d'une équipe de recherche incluant des agents enquêteurs.

Formation : Diplôme universitaire (au moins Bac+4) en Démographie, Statistiques, Sciences sociales, Droit, Administration publique ou domaine connexe.

Expérience et compétences :

- Minimum de **5 ans d'expérience** dans les études, évaluations ou analyses de politiques publiques ;
- Expérience avérée dans le domaine de l'état civil, CRVS ou des systèmes d'identité légale ;
- Solides compétences en analyse qualitative et quantitative ;
- Expérience confirmée en rédaction de rapports analytiques ;
- Capacité à organiser et faciliter des consultations multi-acteurs.

Autres compétences :

- Excellentes capacités de communication écrite et orale en français (anglais souhaitable) ;
- Bonne connaissance du contexte institutionnel ivoirien ;
- Capacité à travailler dans un environnement multiculturel ;
- Disponibilité et aptitude à effectuer des missions de terrain.

Le Consultant s'appuiera sur une équipe de recherche incluant des agents enquêteurs pour la conduite de la mission.

5. DURÉE

La réalisation de l'étude s'étalera sur une période de trois (3) mois, à compter de mars 2026.